



TABLEAU DE GARANTIES I - RESPONSABILITE CONDUCTEUR DE CHIEN DE SANG

Cette extension a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par le conducteur de chien sang à raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés au tiers (y compris le donneur d'ordre) dans le cadre de son activité de recherche de gibier blessé à l'aide de chiens de sang.

MONTANTS ASSURES PAR ANNEES D'ASSURANCES

DOMMAGES CORPORELS : sans limitation de somme

DOMMAGES MATERIELS ET IMATERIELS CONSECUTIFS : jusqu'à concurrence de 1 600 000 EUROS

RECOURS-DEFENSE, à concurrence de 100 000 EUROS

Activité du conducteur de chien rouge :

Recherche de grand gibier blessé à l'aide de chien de sang

La mission du « conducteur de chien sang » est de rechercher le plus efficacement possible un animal blessé et, s'il vit encore, de l'achever pour lui éviter toute autre souffrance

Sauf cas où le conducteur intervient en recherche en tant qu'auxiliaire de la force publique ou accident de la circulation, toute recherche est entreprise en coopération avec le responsable territorial de chasse et au besoin avec ses voisins.

Le « conducteur de chien de sang » est titulaire et porteur du permis de chasser.